

L'heureuse union de deux enfants placés

VAUD L'ancien conseiller national Eric Voruz et son épouse Marie-Jo se sont connus à l'orphelinat. Un placement qui les a «sauvés»

MAGALIE GOUMAZ

@magaliegoumaz

Les enfants placés ne sont pas tous devenus des adultes meurtris. Alors que le parlement reprend cet automne le dossier des placements abusifs et réglera probablement la question d'un dédommagement aux victimes qui en ont durablement souffert, l'ancien conseiller national socialiste et syndic de Morges Eric Voruz et son épouse Marie-Jo racontent pour la première fois leur propre enfance dans un orphelinat vaudois. Quand ils se sont rencontrés, elle avait 10 ans et lui 12. Des enfants (presque) comme tous les autres.

«J'ai très peu de souvenirs de ma petite enfance. C'est comme si j'avais un blanc. Je me souviens juste que je n'étais pas du tout une enfant turbulente, que j'étais plutôt timide et que j'ai été très bien reçue au Nid, à Lully, quand j'y suis arrivée à l'âge de 10 ans. J'avais même ma propre chambre», raconte Marie-Jo. Et elle en sourit encore: «Je ne savais pas qu'on fêtait les anniversaires. Et j'ai été toute surprise qu'on puisse me fêter et que je reçoive des petits cadeaux d'autres enfants.»

Les bêtises d'Eric

Marie-Jo a un souvenir très précis du jeune Eric. «Lui, il faisait beaucoup de bêtises. Mais comme il était un peu le chouchou de la directrice, c'est nous qui étions punis pendant que lui, il recevait quelques francs pour aller regarder un match!» Elle raconte aussi comment il a volé au secours de la directrice: «Un matin d'été, il y avait des fourmis mortes qui nageaient dans notre porridge. Nous voulions rouspéter quand Eric nous a assuré qu'il ne s'agissait que de graines de raisinets. Et il a mangé toute sa portion devant nous pour le prouver.»

Eric Voruz ne nie rien du tout et il écoute son épouse avec un regard rempli de tendresse. Lui, l'enfant qui a été placé avant même d'apprendre le mot «maman». «J'avais 1 an! raconte-t-il à son tour. D'abord on m'a confié à une institution dépendant de l'Armée du Salut, à Genève. Puis, parce que j'étais né à Moudon de parents vaudois, on m'a déplacé au Nid, à Lully. C'est à ce moment en fait que j'ai appris que j'avais des parents et même un frère et une sœur, alors



L'ancien conseiller national vaudois Eric Voruz et sa femme Marie-Jo, avec une photo de classe de 1960. (EDDY MOTTAZ)

que je pensais que j'étais orphelin», explique Eric Voruz.

La fougue de Marie-Jo

Réunis, Marie-Jo et Eric passent ainsi plusieurs années dans ce

qu'ils considèrent comme leur unique foyer. Ils fréquentent l'école du village. «La directrice du Nid devait insister auprès de ma mère pour qu'elle m'accueille au moins pour les Fêtes et les

vacances. Mais je n'y étais jamais bien reçu et, sentant cette réticence, je n'y allais pas avec plaisir», poursuit Eric Voruz. Après avoir terminé l'école obligatoire, le futur conseiller national passe

une année dans une famille paysanne, avant de réussir l'examen pour entrer à La Poste. Il sera facteur, puis chef d'exploitation.

Pour sa part, Marie-Jo doit quitter le Nid à l'âge de 15 ans. «Un

jour, on riait en faisant la lessive. J'ai reçu une gifle, alors j'ai fugué. La directrice a avisé la police et on m'a cherchée jusqu'à 4 heures du matin. Je m'étais perdue dans la forêt. Reste qu'à la suite de cette aventure, le Nid, c'était fini. On m'a placée dans un foyer pour jeunes en difficultés.» Marie-Jo ne se plaint pas. «Au contraire, poursuit-elle. C'était super-bien. Là, on pouvait écouter de la musique. Et surtout, le matin, on recevait du beurre et de la confiture pour le petit-déjeuner. Au Nid, on se contentait de cet infâme porridge.»

Les retrouvailles

Après l'école ménagère, Marie-Jo fait un apprentissage de vendeuse. Elle a 20 ans lorsque, travaillant dans un tea-room lausannois, elle croise le regard d'un client particulier: Eric Voruz. «Au début, il venait me chercher au travail et on allait manger une glace à Ouchy. Comme on était bien ensemble, on a décidé de se marier. C'était en 1970, il y a quarante-six ans.»

Eric et Marie-Jo Voruz ont poursuivi leur chemin ensemble, sans se révolter de cette enfance qui ne ressemble pas à celle des autres. «Lorsque je repense à ces années, je n'ai que de la gratitude. Oui, c'était dur. Nos portions les habits de des familles du village nous offraient. Et la directrice du Nid était stricte. Mais nous n'avons jamais été maltraités. Et en ce qui me concerne, je pense que j'aurais davantage souffert en restant dans ma famille», souligne Marie-Jo, qui confie avoir revu sa mère une fois. «Et ça m'a suffi. Ça ne s'est pas très bien passé entre nous et je n'ai plus voulu la revoir.»

Les deux époux n'ont jamais cherché à connaître les raisons de leur placement. Ils n'ont jamais demandé à avoir accès aux archives et n'ont pas l'intention de remuer le passé. «C'est vrai, j'aurais pu mal tourner, me révolter, admet Eric Voruz. Mais c'est tout le contraire qui est arrivé. L'Etat m'a permis d'avoir un lit, m'a nourri et j'ai pu faire un apprentissage. Que ce soit dans mes activités syndicales ou politiques, j'ai toujours eu à cœur d'aider les autres et de rendre à la société ce qu'elle m'avait offert.» ■

FONDS SPÉCIAL

Encore une étape pour les victimes des placements forcés

Des enfants maltraités ou abusés dans des orphelinats ou chez des paysans, des bébés adoptés contre la volonté des parents, des femmes stérilisées de force, des hommes marginalisés enfermés sans jugement: ces réalités font partie de l'histoire suisse jusqu'en 1981. Toutes les personnes ayant fait l'objet de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux n'ont pas eu la chance d'Eric Voruz et de son épouse. L'ancien conseiller national le reconnaît. Dans l'institution vaudoise où il a été placé et où il a rencontré sa future épouse, il a certes été éduqué «à la dure», mais c'est

surtout un foyer qu'il a trouvé. Aujourd'hui, l'ancien conseiller national est ainsi reconnaissant envers l'Etat. Mais il n'en soutient pas moins le combat de tous ceux qui ont souffert toute leur vie des conséquences d'un placement forcé.

En septembre, le Conseil des Etats devrait en effet mettre sous toit une loi sur la réparation, avec à la clé un montant de 300 millions de francs. En avril dernier, le Conseil national a déjà accepté le projet. Si cette approbation se confirme, les personnes concernées qui en font la demande pourront percevoir une contribution de solidarité de 25 000 francs. L'initiative sur

la réparation, lancée par des associations de victimes, serait alors retirée.

Difficile d'estimer le nombre de requêtes, car beaucoup de personnes concernées sont maintenant décédées. Et comme Eric Voruz et son épouse, tous les enfants n'ont pas été maltraités ou n'en gardent pas des séquelles. Ils sont également nombreux à vouloir tourner cette page. Sur la base des requêtes de 1117 personnes auprès d'un fonds d'aide d'urgence, la Confédération estime que près de 15 000 anciens enfants placés pourrait bénéficier d'une contribution de solidarité. ■ M. GO.